

Au-delà d'un job...

■ Valoriser son expérience

Un ou plusieurs jobs dans l'animation vous permettront de gagner en confiance et de multiplier les expériences.

Vous pourrez valoriser vos acquis dans d'autres contextes : recherche de stage, d'emploi, entrée dans une formation...

Exemples

Je suis capable de :

- travailler en équipe, avec différents publics
- gérer la vie collective au quotidien
- animer un groupe, monter des projets
- prendre des responsabilités
- organiser et encadrer des activités (manuelles, sportives...)

Consultez notre dépliant « CV et lettre de motivation »

■ Se professionnaliser

Si vous avez envie de vous professionnaliser dans ce secteur, il faut savoir que le BAFA n'est pas reconnu comme diplôme professionnel.

Plusieurs formations permettent d'exercer le métier d'animateur (dans le secteur de la culture, du sport, de l'éducation, du multimédia...), du niveau CAP jusqu'au Bac+3.

Exemples

- CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)
- Bac pro animation - enfance et personnes âgées (AEPA)
- Brevet professionnel de la filière jeunesse éducation populaire et sports (BPJEPS)
- BUT carrières sociales, licences professionnelles...

INFOS FORMATIONS

BAFA : démarches et aides financières dans notre dépliant « Passer le Bafa »

Secourisme : contact des organismes en Bretagne auprès du réseau Info Jeunes

Formations aux métiers de l'animation ou petite enfance :
Sur le site régional IDEO : ideo.bretagne.bzh
Auprès du réseau Info Jeunes :
www.infojeunes.bzh > Réseau IJ en Bretagne



Essentiels jobs/stage



www.infojeunes.bzh

Ne pas jeter sur la voie publique



Contacts // Infos locales

➤➤➤➤➤➤➤ **L'Info Jeunes**
+ de 60 lieux en Bretagne = www.infojeunes.bzh

Actuel Bretagne n°322 - ISSN 1242 - 2606
Visuels Freepick sur www.flaticon.com

2026

#JOBS



LES ESSENTIELS

Un job dans l'animation

Vous appréciez le travail en lien avec des enfants ou des ados ? Vous aimez les activités physiques ou créatives ? Ce secteur a tout pour vous convenir.

8

Pendant l'été ou à l'année

Le mercredi ou pendant les vacances, il y a avant tout des jobs à temps partiel. L'animation implique le travail en équipe, d'être dynamique et exemplaire dans son comportement.

■ Une majorité en ALSH

(accueils de loisirs sans hébergement)

Candidatures auprès des gestionnaires : mairies, équipements de jeunesse, associations locales. Consultez les sites spécialisés, France Travail, Jobaviz. Rapprochez-vous aussi du réseau Info Jeunes.

■ Séjours et colos

Il y a des organismes spécialisés. Des équipements de jeunesse locaux peuvent aussi proposer des séjours tout comme les comités d'entreprise (SNCF, Orange, banques...),

■ Campings, clubs et villages vacances

Récupérez des listes de contacts en Bretagne sur www.tourismebretagne.com/preparer-mon-sejour/ou-dormir. Ailleurs, consultez les offices de tourisme, les annuaires de campings (www.campingdefrance.com, www.ffcc.fr...) et les sites spécialisés.

info Bretagne
Jeunes
EXPLOREZ LES POSSIBLES

SITES SPÉCIALISÉS

- www.jobanim.com
- planetanim.fr
- www.animjobs.com
- lesportrecrute.fr
- recrute.belambra.fr
- vvf.fr/vvf-recrutement.html.fr
- www.clubmedjobs.fr
- www.ternelia.com
- www.groupepvcp.com/talents
- recrutement.mileade.com
- artestourisme.fr/recrutement
- lesvillagesclubsdusoleil-emploi.com
- leolagrange-recrute.fr
- ceveo.com
- ucpa.asso.fr/recrutement





Job d'été, commencez vos démarches dès le mois de février.

Job à l'année, les accueils de loisirs (mercredi, vacances) et le périscolaire (avant et après l'école) s'organisent dès mai-juin pour la rentrée mais il y a encore des offres fin août et en septembre.

Dans le CV, précisez votre âge, si vous avez le permis (depuis quand).

Sur les CVthèques, vous pouvez préciser le public que vous souhaitez encadrer (enfants et/ou ados).

Dans la lettre de motivation, précisez ce que vous pouvez apporter, votre « plus » (passions, compétences, savoir-faire spécifiques).



Incontournable, le BAFA

Animer un groupe de jeunes demande de la pédagogie et un certain sens des responsabilités. Le BAFA y prépare.

La formation est l'occasion de valider des compétences concernant :

- l'accueil et l'encadrement des enfants et des adolescents,
- l'animation d'activités ludiques et de découverte,
- l'accompagnement d'enfants et d'adolescents dans la réalisation de leurs projets,
- le travail en équipe.

BAFA = Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
Il permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs, centres de vacances).

----- Complétez votre formation/vos acquis ?

■ **Le PSC1 (secourisme)**

Prévention et secours civiques de niveau 1
Pour valider quelques gestes essentiels aux premiers secours. Très apprécié, il peut faire la différence lors d'un recrutement.

■ **Le Brevet de surveillant de baignade (BSB)**

C'est une qualification complémentaire BAFA « surveillance des baignades » permet de passer l'attestation BSB, délivrée par la Fédération française de sauvetage et secourisme (FFSS).

■ **Le BAFD**

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.
Se prépare à la suite du BAFA et à partir de 18 ans.

■ **Le PSSM**

Premiers secours en santé mentale
www.pssmfrance.fr



A partir de 16 ans

Toutes les infos dans notre dépliant « Passer le Bafa »



Le contrat d'engagement éducatif (CEE)

Contrat qui déroge à certaines règles du Code du Travail.

Lorsqu'il exerce des fonctions pour un séjour de vacances (avec nuitées), un animateur entre dans le cadre de ce dispositif qui valorise l'engagement volontaire.

En séjour de vacances, la majorité des animateurs dépendent de ce contrat particulier

Les + et les -

- Le CEE peut être rompu à tout moment.
- Le travail en accueil de loisirs sans hébergement sera en général mieux rémunéré.
- En séjour, c'est l'occasion de largement diversifier son expérience

■ **Temps de travail**

- Pas + de 80 jours sur 12 mois avec le même employeur.
- Pas + de 48h/semaine sur une période de 6 mois consécutifs.

■ **Rémunération minimum**

- 4,30 fois la valeur du Smic horaire soit 51,68 € brut par jour minimum au 1er janvier 2026.

■ **Si votre présence est exigée en continu**

- Hébergement + nourriture à la charge de l'organisateur.

■ **Repos**

- Minimum 24h à suivre de repos sur 7 jours et 11h sur 24h. Ce repos quotidien peut être supprimé ou réduit dans certains cas et donner lieu à un repos compensateur.

EN SAVOIR +

- www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23425
- 0 806 000 126
n° unique en Bretagne pour toute question liée au droit du travail

Les «séjours adaptés»

Les centres de vacances ou séjours s'adressant à des publics en situation de handicap - appelés « séjours adaptés » - ne dépendent pas de la même réglementation.

Le BAFA n'est pas obligatoire. Les organismes ont d'autres exigences : expérience avec ce public, permis B, chef de convoi (accompagnement d'un groupe en car).



Offres sur cnilta.asso.fr et sites spécialisés (p.1)

